

années, le gouvernement du Canada devra mettre en vigueur des règlements stricts concernant le transport par avion supersonique. Je profite de l'occasion pour prier instamment le ministre et son ministre d'accélérer autant que possible les recherches entreprises sur cette question. Il n'y a pas de temps à perdre. La pollution par le bruit est un problème majeur, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Nous devons nous assurer qu'aucune erreur ne soit commise à cet égard pour ce qui est d'Air Canada et des autres sociétés canadiennes de transport aérien lorsqu'elles commanderont des avions de transport supersoniques. Si les vols supersoniques ne doivent pas être permis au-dessus du Canada, ces sociétés doivent en être averties le plus tôt possible.

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) pour l'intérêt sincère qu'il porte au très important sujet du bang sonique et de son effet sur l'homme et son environnement.

En plus de la question soulevée le 4 décembre au sujet d'une politique précise du gouvernement, je note que le député a posé une question connexe au ministre des Transports (M. Jamieson) le 11 décembre au sujet de la participation d'Air Canada et de ses projets à cet égard. Le ministre nous a alors parlé des entretiens très utiles qui avaient eu lieu entre les représentants d'Air Canada et le ministère. Cela est très encourageant.

Le député a demandé tout d'abord si l'on avait formulé une politique précise à l'égard du bang supersonique. La réponse est oui, monsieur l'Orateur. La politique du gouvernement a donné lieu à l'article 515(2) du règlement de la navigation aérienne, promulgué en 1965. Il porte que:

Nul avion ne doit être piloté de façon à créer une onde de choc susceptible de faire courir un risque aux autres avions, ou aux personnes ou aux biens au sol.

En ce qui concerne notre espace aérien, cette politique est pleinement en vigueur et les députés se souviennent que le ministre a réaffirmé la valeur de ce règlement ces dernières semaines à l'occasion de questions découlant de la mise au point des avions supersoniques géants en Grande-Bretagne. Les hauts fonctionnaires du ministère suivent de près les vols d'essai actuels du Concorde anglo-français et ils s'intéressent particulièrement à ce que pourrait révéler la partie des essais destinée à mesurer le bang supersonique.

Le député a aussi mentionné des études faites sur le sujet. Il existe maintenant un comité interministériel du bang supersonique où siègent des représentants des ministères des Transports, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Service de la faune canadienne, d'Air Canada et du Service de la météorologie canadienne. Ce comité essaie d'examiner le problème du bang supersonique sous tous les aspects qui semblent intéressants pour l'évaluation du problème au Canada.

En outre, le ministère des Transports a parrainé le groupe d'experts du bang supersonique de l'OACI et il y est représenté. Ces représentants sont MM. H. S. Ribner et I. Glass de l'Institut des études aérospatiales de l'université de Toronto. Ce groupe d'experts se compose de techniciens d'un certain nombre de pays. Ils viennent de

[M. Harding.]

terminer récemment une étude du problème qui a duré un an et demi et ils ont présenté au groupe de navigation aérienne de l'OACI un bilan des connaissances dont on dispose sur le bang supersonique.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais je dois lui rappeler que le temps de parole qui lui était alloué est maintenant écoulé.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—ARGENTIA,
(T.-N.)—RAPPORT SUR LES RÉPERCUSSIONS DE LA
FERMETURE DE LA BASE NAVALE AMÉRICAINE

[Traduction]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 7 décembre j'ai demandé des renseignements au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) au sujet du rapport de la commission d'étude nommée par lui il y a quelque temps pour faire enquête sur la situation économique à Argentia (Terre-Neuve) par suite de la fermeture graduelle de la base navale américaine qui s'y trouvait.

Le ministre a répondu que le rapport avait été présenté et que certaines recommandations de la commission d'étude avaient été acceptées. Il a parlé de la restauration du château de *Hill National Historic Park* à Placentia, de la reconstruction d'une route reliant Long Harbour à la route trans-canadienne et à la construction d'un complexe communautaire dans la région d'Argentia.

La désaffectation graduelle de la base navale américaine d'Argentia, qui a porté un dur coup à la vie sociale et économique de la région, a été entreprise en 1969 et a été achevée en 1970. Près d'un an s'est écoulé depuis les dernières mises à pied.

La commission d'étude a été formée par le ministre de l'Expansion économique régionale, de concert avec son collègue le ministre des Transports, le 7 mars 1970. Cette commission a fait plusieurs recommandations dans son rapport, notamment celle d'asphalter la route menant de Long Harbour à la Transcanadienne. Elle a aussi recommandé la construction d'un théâtre municipal et la mise en place d'installations électriques. Elle a proposé enfin l'aménagement d'un lieu historique nommé château Hill, ainsi que quelques menus travaux peu coûteux.

• (10.20 p.m.)

Le ministre aurait voulu nous faire croire, en réponse à ma question du 7 décembre, que tout allait bien, que la commission d'étude avait présenté un rapport et que ses recommandations avaient été acceptées, que le travail relatif à certaines de ses recommandations était déjà commencé et qu'il en résultait un boom réel dans la région. Ce que le ministre n'a pas dit à la Chambre, c'est que le travail a été entrepris seulement dans le cas d'un des projets que la commission d'étude avait recommandés, c'est-à-dire, les travaux de restauration du château *Hill National Historic Park*. Ces travaux ont fourni moins de 50 emplois.

Je voudrais signaler que la région d'Argentia-Placentia compte plus de 7,000 âmes et un effectif ouvrier de plus de 1,000 personnes dont environ 300 sont en chômage à l'heure actuelle. On entend citer des chiffres au sujet du chômage; on prétend que le chiffre national se situe à environ 6 p. 100. Les députés devraient se rendre compte